

## **Une première étape n'est pas suffisante pour la Grande transformation: les États membres de l'UE et le Parlement doivent radicalement améliorer la législation communautaire sur le climat**

Le changement climatique est une des menaces les plus sérieuses pour la liberté, la sécurité humaine et la prospérité durable au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas seulement un problème technologique, économique et politique, c'est un problème de justice mondiale: la crise climatique menace les perspectives de développement, les moyens de subsistance et la survie pure et simple des populations pauvres, qui ont très peu contribué à ses causes. Il remet notre mode de vie en question et accentue notre besoin de repenser ce qui est important pour nos niveaux de vie. Il revient cependant beaucoup moins cher de réduire les émissions que de subir les conséquences du changement climatique de plus en plus rapide.

L'Europe assume une part disproportionnée de la responsabilité du changement climatique. Or, elle a la capacité d'agir, grâce à son potentiel technologique, économique et politique. Il est du devoir de l'Europe, et c'est également une opportunité pour elle, de mener la lutte contre la crise climatique en fonction de ses responsabilités et de sa capacité. Prendre conscience de cette obligation nécessite un virage politique ambitieux, une Grande transformation de notre système énergétique, comme les lauréats du prix Nobel l'ont demandé lors de leur réunion à Potsdam en octobre dernier. Afin d'être certains de notre capacité à accomplir cette tâche, nous devons procéder à des changements fondamentaux dans tous les domaines politiques: non seulement dans le secteur de l'énergie et dans les industries grandes consommatrices d'énergie, mais aussi dans les transports, l'aménagement urbain et la construction. Nous devons repenser les priorités budgétaires au niveau national et au niveau communautaire et multiplier les financements pour la recherche et le développement de technologies écologiques. Ce faisant, nous garantirons à l'Europe l'avantage d'être la pionnière de la révolution industrielle verte.

La présente résolution est une réaction au paquet «climat et énergie» lancé par la Commission européenne le 23 janvier 2008. Pour les Verts européens, ce paquet comprend une série de changements politiques progressifs, mais reste en-deçà de ce qui est nécessaire pour répondre à l'urgence de la situation.

### **La Commission manque d'ambition**

Les Verts européens se réjouissent de l'attribution harmonisée, dans toute l'UE, de permis d'émission au cours de la prochaine phase du système d'échange de quotas d'émission (ETS). Il est toutefois très regrettable que la Commission ait basé son paquet «climat» sur une réduction d'à peine 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Baser les plafonds d'émission du système ETS sur le principe d'une réduction de 20 % trahit un certain pessimisme quant à l'issue des négociations internationales sur le climat et envoie un mauvais signal au reste du monde.

Cet objectif est aussi beaucoup moins ambitieux que l'approche recommandée par le Groupe

DV\743659FR.doc

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies, qui a déclaré que les pays développés devaient réduire leurs émissions de 25 à 40 % d'ici 2020 si l'on veut éviter les pires impacts du changement climatique. Outre ces objectifs communautaires, des engagements doivent être pris en vue de stimuler le marché mondial du carbone, d'aider les pays en développement à opérer leur transition vers un avenir plus propre. Des ONG telles que le WWF plaident dès lors en faveur d'un objectif européen de -30 % pour 2020 (au niveau communautaire), plus -15 % au niveau international, via l'échange de quotas d'émission. Le pessimisme de la Commission a également prévalu dans le traitement des secteurs grands consommateurs d'énergie dans le cadre de la prochaine étape du système ETS. Si l'accord international post-2012 ne parvient pas à établir des conditions équivalentes pour tous, l'éventuelle distorsion de concurrence dans le cadre de la vente aux enchères du quota initial aux secteurs grands consommateurs d'énergie devrait être résolue au moyen d'une taxe climatique.

La Commission ne parvient pas à trouver une solution à l'impact du secteur agricole sur le changement climatique. Notre consommation de viande contribue déjà à quelque 15 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, et elle est en augmentation. Les Verts préconisent que l'on se concentre sur l'impact du comportement humain, y compris les choix alimentaires, sur le climat. Il faut d'urgence sensibiliser le public à l'impact de la consommation de viande et des pratiques agricoles sur le climat et la biodiversité.

### **Le mécanisme de développement propre, ou la mise en œuvre conjointe ne devrait pas être un moyen d'éviter les responsabilités communautaires**

Le recours au mécanisme de développement propre ou aux crédits de mise en œuvre conjointe ne devrait pas être autorisé après 2013, en particulier tant que les règles de ces mécanismes ne sont pas spécifiées dans un accord international post-2012. En tout état de cause, le recours à des crédits de projets devrait être limité et les industries ne devraient pas être autorisées à acheter le droit de ne pas réduire leurs émissions grâce à des investissements en dehors de l'UE dans des secteurs exposés au risque de fuite de carbone. Les transports maritimes internationaux ne devraient pas bénéficier d'un traitement préférentiel et doivent être inclus dans le système d'échange de quotas d'émission, comme le 6<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement de l'UE le demande en l'absence de mesures sectorielles spécifiques.

### **Une réduction de CO2 d'à peine 20 % ne permettra pas de résoudre le problème**

Bien que les Verts aient toujours soutenu que l'Europe pouvait parvenir à un taux moyen d'énergies renouvelables de 25 % d'ici 2020 si des mesures sérieuses sont prises en vue de réduire notre consommation d'énergie totale, nous pourrions nous accommoder de l'objectif proposé de 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020 comme première étape vers une économie basée sur les énergies renouvelables. Accroître l'utilisation des énergies renouvelables n'est pas un quelconque moyen punitif d'atteindre les objectifs climatiques; c'est un moyen déterminant de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et de créer de l'emploi en Europe. De manière décisive, l'objectif est basé sur la consommation finale, et les économies d'énergie et l'efficacité énergétique sont donc cruciales afin d'atteindre l'objectif. Un des aspects du paquet de la Commission que nous désapprouvons fortement est celui qui consiste à imposer un objectif de

10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports, qui sera principalement atteint grâce aux agrocarburants, malgré le fait que le commissaire européen de l'environnement, Stavros Dimas, ait lui-même admis que cet objectif était déjà à l'origine de sérieux problèmes environnementaux et sociaux, dont la déforestation et la hausse des prix des denrées alimentaires. L'UE doit supprimer l'objectif obligatoire de 10 % d'agrocarburants dans le secteur des transports!

Dans l'UE, les transports représentent actuellement près de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Malgré cela, la ligne de conduite politique qui a été fixée est mauvaise à tous égards: subventions importantes en faveur des responsables du changement climatique, tels que les véhicules à moteur et les avions, et de plus en plus de nouveaux obstacles et de nouvelles charges pour les chemins de fer. À titre d'exemple, 55 % des fonds structurels de l'UE destinés aux infrastructures sont consacrés aux autoroutes, contre 18 % pour le rail et 8 % pour les transports publics dans les villes. En conséquence, les émissions dues aux transports continuent à augmenter et annulent les réductions des émissions réalisées dans d'autres secteurs.

### **Des mesures plus fermes sont nécessaires si l'UE veut jouer un rôle prépondérant**

Il y a un décalage significatif entre l'objectif de l'UE de jouer un rôle prépondérant dans la protection du climat et les mesures qu'elle propose. D'autres problèmes liés à l'énergie, tels que l'insécurité et l'instabilité internationales croissantes, la pénurie de ressources, notamment de pétrole, la sécurité des approvisionnements, les émissions des transports, l'efficacité énergétique, tous les aspects des énergies renouvelables, la concentration du marché de l'énergie dans un petit nombre de grands oligopoles ou les risques de l'énergie nucléaire, ne sont pas abordés de manière adéquate, voire ignorés par nos gouvernements.

Les Verts encouragent dès lors vivement les présidences slovène et française à utiliser les huit prochains mois de leur présidence pour proposer des politiques et des mesures communautaires concrètes en matière de climat et d'énergies durables afin de compenser ces débuts peu satisfaisants.

Les Verts encouragent vivement les États membres de l'UE à:

- a. mettre en œuvre rapidement des mesures qui limitent l'augmentation de la température mondiale moyenne à 2°C au-dessus des niveaux qui existaient avant l'industrialisation et à adopter une position prépondérante et ambitieuse dans les négociations internationales relatives à la période post-2012 afin qu'un accord - conforme à l'objectif de 2°C - puisse être trouvé avant fin 2009 lors de la conférence CCNUCC à Copenhague, **en particulier en vue d'atteindre, dans les pays industrialisés, une réduction d'au moins 25 à 40 % des émissions de GES d'ici 2020**, par rapport aux données de départs de Kyoto, plus un engagement supplémentaire de -15 % au minimum en vue de stimuler la décarbonisation du secteur de l'énergie dans les pays en développement, via le marché mondial du carbone;
- b. adopter, pour l'UE, **toutes les politiques internes nécessaires en vue d'atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 30 % d'ici 2020 et d'au moins 90 % d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990**, en respectant la limite de 2°C; adopter et mettre en œuvre des sanctions efficaces, p. ex. des sanctions financières, à l'encontre des

États membres qui ne respectent pas leurs engagements dans le cadre de la politique climatique; et à s'abstenir d'utiliser des mécanismes flexibles au-delà de 2012, avant que les règles de ces mécanismes ne soient spécifiées dans un accord international post-2012. Lorsque ces règles auront été convenues, des engagements supplémentaires très substantiels devront être pris afin de stimuler le marché mondial du carbone;

c. faire des mesures d'**économie d'énergie la plus haute priorité**, car elles apportent la contribution la plus décisive à la protection du climat et à la durabilité; à atteindre au moins 20 à 25 % d'économies d'énergie primaires d'ici 2020, afin de faire de l'UE l'économie la plus efficace au niveau énergétique; donner suite, avec beaucoup d'ambition, à leurs plans d'action nationaux dans le domaine de l'efficacité énergétique en mettant rapidement en œuvre les mesures recommandées; demander à la Commission de compléter ces plans par des mesures complémentaires tangibles et contraignantes, de manière à ce que l'UE puisse atteindre son plein potentiel d'économie d'énergie, qui est au moins deux fois plus élevé que l'actuelle augmentation de 1 à 2 % de l'efficacité estimée par la Commission; intégrer tous les bâtiments, anciens et nouveaux, dans sa prochaine révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, interdire, dans le cadre de la directive sur les produits consommateurs d'énergie (directive sur l'écoconception), les ampoules à incandescence d'ici 2010 et exclure la vente d'autres appareils électriques domestiques, équipements de bureau et processus industriels qui consomment beaucoup d'énergie, et lancer une campagne de promotion proactive au moyen de lignes directrices en matière d'étiquetage et de marchés publics; fixer un objectif de développement européen ambitieux en matière de cogénération et le répartir entre les États membres dans un amendement à la directive sur la cogénération; faire en sorte qu'une part beaucoup plus importante des Fonds structurels et de cohésion de l'UE soit consacrée à des mesures d'économie d'énergie et que l'application des fonds ne nuise pas aux objectifs d'efficacité énergétique;

d. **se pencher, dans leur stratégie en matière d'énergie et de climat, sur le secteur des transports, qui dépend à 96 % du pétrole et est responsable de 30 % des émissions de l'UE**; fixer un objectif européen absolu de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports d'ici 2020, conformément aux objectifs européens de la politique climatique internationale; fixer une transition annuelle de 1 % dans la répartition modale, des modes qui produisent des taux élevés de gaz à effet de serre, comme la voiture, les véhicules de transport et l'avion, à des moyens de transport plus écologiques, comme le rail et les modes de transport aquatiques durables; mettre en œuvre des mesures en vue d'éviter le transport et d'accroître l'efficacité énergétique des modes de transport, en particulier en imposant une limite de 120g CO<sub>2</sub>/km en moyenne pour les nouvelles voitures du parc automobile européen d'ici 2012, d'atteindre l'objectif fixé il y a plus de 10 ans et que l'industrie n'est pas parvenue à atteindre par l'autoréglementation et d'accroître encore l'efficacité d'au moins 10 g CO<sub>2</sub>/km tous les deux ans, pour atteindre 80g CO<sub>2</sub>/ km en 2020; procéder à une révision précoce de l'eurovignette, en vue de fixer des objectifs plus stricts; internaliser les coûts sociaux et environnementaux dans le prix du carburant et éliminer les subventions et les exonérations fiscales injustes, en particulier en faveur du secteur de l'aviation, et imposer une taxe sur le kérosène afin que tous les modes de transport soient sur un pied d'égalité;

e. fixer des objectifs sectoriels nationaux en matière d'énergies renouvelables, en

particulier pour l'électricité, le chauffage et la réfrigération - il ne fait aucun doute qu'au moins 35 % en moyenne de l'électricité européenne pourrait provenir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020; atteindre, à long terme, un objectif de 100 % d'énergie renouvelable; mettre en place un système de tarif de rachat, qui est le moyen le plus efficace de parvenir à un solide développement des énergies renouvelables; veiller à ce que tout commerce virtuel d'électricité de sources d'énergie renouvelables ne se fasse pas aux dépens du système d'aide national qui s'est avéré efficace pour la promotion des énergies renouvelables; veiller à ce que tout commerce d'électricité de sources d'énergie renouvelables ne soit autorisé entre États membres que lorsqu'ils auront atteint leurs objectifs (intermédiaires); prendre les mesures appropriées en vue de développer des systèmes de chauffage et de réfrigération efficaces à partir de sources d'énergie renouvelables; tenir compte du fait que, si la bioénergie a peut-être un rôle à jouer dans la réduction de notre dépendance aux combustibles fossiles, elle ne doit pas être produite aux dépens de la production des denrées alimentaires ou entraîner une aggravation du changement climatique, de la déforestation mondiale, de la perte de biodiversité, ni une augmentation des violations des droits de l'homme; établir des critères de durabilité stricts et susceptible d'être appliqués, qui protègent les aspects sociaux concernés (y compris les droits de l'homme, les droits fonciers, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire, les droits à l'eau, les droits culturels, les droits des peuples indigènes, les droits du travail) et garantissent des réductions significatives de gaz à effet de serre tout en rendant compte des changements directs et indirects dans l'aménagement du territoire et d'autres émissions indirectes, et protègent des impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité; faire en sorte que la bioénergie soit utilisée dans les applications les plus efficaces telles que la cogénération.

**f. mettre en place des conditions réellement équivalentes pour tous dans le secteur de l'énergie, qui permettent à de nouveaux acteurs de pénétrer le marché et qui facilitent l'introduction de nouvelles technologies et une production d'énergie décentralisée;** garantir, dans chaque État membre, la dissociation totale des structures de propriété de la production d'énergie et de la transmission d'électricité et de gaz, renforcer le pouvoir des organes de régulation nationaux et des autorités nationales et communautaires en matière d'ententes de limiter le pouvoir de marché des grands oligopoles énergétiques et d'empêcher la manipulation des prix dans les bourses de l'énergie, et établir une agence européenne de coopération entre les organes de régulation nationaux forte et indépendante; modifier les modèles d'échange de l'OMC en vue de récompenser les améliorations du comportement en matière d'émissions de carbone par les pays situés en dehors de l'UE et dont les produits sont importés dans l'UE;

**g. renforcer le système d'échange de quotas d'émission de l'UE en fixant le plafond européen à un niveau compatible avec un objectif communautaire de 30 % de réduction et en appliquant la vente aux enchères de la totalité des quotas d'émission à compter de 2013;** fixer des normes minimales en matière d'efficacité pour les centrales électriques et les installations industrielles plus petites, qui ne participent pas au système ETS, en ce qui concerne les leaders du secteur; encourager activement la technologie de production combinée de chaleur/froid et d'électricité grâce à une révision de la directive sur la production combinée de chaleur et d'électricité existante; poursuivre avec des fonds publics uniquement la recherche sur les diverses questions ouvertes relatives à la technologie de la séquestration et du stockage à long terme du CO<sub>2</sub> (CSC) afin d'obtenir toutes les garanties

que cette technologie est sûre, en particulier à long terme, d'un point de vue climatique et environnemental; s'abstenir d'investir des fonds publics dans des projets de CSC commerciaux et de démonstration, car cela entraînerait une distorsion du marché intérieur, et laisser cela aux grandes compagnies de distribution d'énergie qui ont gagné des milliards d'euros de bénéfices exceptionnels grâce à l'allocation gratuite de quotas de CO2 au cours des dernières années; adopter une réglementation en vue de fixer des normes ambitieuses en matière de sécurité, d'impacts sur l'environnement et le climat et de responsabilité stricte pour la CSC commerciale et de démonstration;

h. **renforcer les efforts dans les secteurs non-ETS**, car la Commission s'est montrée bien trop conservatrice en fixant les objectifs pour ces secteurs, à savoir le secteur des transports et de la construction. Le Conseil européen a convenu d'un objectif communautaire de 20 % de réduction pour 2020 si aucun accord international n'était trouvé. Proposer d'autoriser le recours au MDP/MOC et à d'autres crédits extérieurs dans un tel scénario signifie clairement revenir sur les décisions du Conseil européen. Les 3 % des émissions de 2005 proposés correspondent à une part significative de l'effort de réduction demandé aux secteurs non-ETS dans un scénario de -20 %, potentiellement jusqu'à 60 % de réduction entre 2013 et 2020.

i. mettre en place un **étiquetage des biens de consommation** concernant leur impact sur le climat au cours de leur cycle de vie;

j. **reconnaître que l'énergie nucléaire ne peut pas résoudre le problème climatique mondial**: étant donné qu'il faut un minimum de 12 ans à compter de la conception pour connecter un réseau électrique, le nucléaire n'aurait aucun effet sur les objectifs de 2020, il est trop cher, a de sérieux inconvénients (p. ex. les accidents majeurs, le traitement des déchets, la prolifération des armes nucléaires et les risques terroristes, les impacts sur la santé et sur l'environnement) et ne bénéficie pas d'un large soutien de la part de population européenne; en outre, l'UE est presque à 100 % dépendante des importations d'uranium, provenant souvent de mines situées dans des régions instables ou dans des régions de populations indigènes déplacées; prendre des mesures législatives afin de faire en sorte que ce secteur internalise toutes ses dépenses externes en tenant compte, en particulier, de tous les éléments passifs de la production d'énergie; supprimer progressivement les centrales nucléaires; mettre un terme à la recherche et au développement dans le domaine de technologies coûteuses et inutiles telles que l'ITER ou les réacteurs Génération IV; organiser une conférence intergouvernementale (CIG) afin de mettre fin aux privilèges dont bénéficie l'énergie nucléaire en vertu du traité Euratom;

k. créer un **fonds pour le changement climatique avec le produit des ventes aux enchères du système d'échange de quotas d'émission**, destiné à: a) financer la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement, constituant ainsi une triple victoire pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation et la conservation de la biodiversité; b) financer les économies d'énergie, les investissements dans l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi que des mesures de transition pour les régions concernées par la nécessaire suppression progressive du charbon;

l. consacrer **20 % des recettes des ventes aux enchères du système d'échange de quotas d'émission à des mesures d'adaptation** dans les pays en développement.

Les Verts sont convaincus que l'Europe ne pourra tenir sa promesse de jouer un rôle prépondérant dans la politique climatique que si elle se fixe des objectifs intérieurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre plus ambitieux, à savoir au moins 30 % par rapport aux niveaux de 1990. Au lieu de recourir à l'énergie nucléaire et aux combustibles fossiles, **l'Europe doit axer ses efforts sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie ainsi que sur la promotion des énergies renouvelables.**